

Envoyé en préfecture le 31/07/2023

Reçu en préfecture le 31/07/2023

Publié le 31/07/2023

ID : 073-217303064-20230727-23_07_088-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 27 JUILLET 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 2

Absents : 1

Date de convocation : 21 juillet 2023

Date d'affichage : 21 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ André – FALCOZ Corine - MAGNIN Carine – GRANGE Guy – RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à MARTIN Jean-Marie)
RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre)

Était absent : CLAPPIER Pascal

Monsieur RETORNAZ André est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 23-07-088

Objet : Budget principal 2023 – Décision modificative budgétaire N°2

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Je vous présente la décision budgétaire modificative n°2 sur le budget principal, qui consiste en des ouvertures et virements de crédits afin de prendre en compte de nouvelles recettes et dépenses et d'en ajuster certaines autres.

Cette décision modificative se présente comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-8419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 200.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 200.00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	18 096.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	18 096.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	59 360.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	59 360.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 900.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 900.00 €
R-761 : Produits de participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	29 164.00 €
TOTAL R 76 : Produits financiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	29 164.00 €
Total FONCTIONNEMENT	18 096.00 €	59 360.00 €	0.00 €	41 264.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	59 360.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	59 360.00 €
R-1343-264 : OPAC DES CLOTS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	27 800.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	27 800.00 €
D-2123-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2123-130 : VOIRIES DIVERSES	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-253 : AEP	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-264 : OPAC DES CLOTS	0.00 €	43 660.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21571-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21573-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	87 160.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	87 160.00 €	0.00 €	87 160.00 €
Total Général		128 424.00 €		128 424.00 €

Cette décision modificative n°2 s'équilibre à :

- 41 264 € en section de fonctionnement,
- 87 160 € en section d'investissement,

Ce qui modifie l'équilibre du budget principal 2023 comme suit :

- 10 997 979.38 € en section de fonctionnement,
- 6 126 388.20 € en section d'investissement.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 20 juillet 2023, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Envoyé en préfecture le 31/07/2023

Reçu en préfecture le 31/07/2023

Publié le 31/07/2023

ID : 073-217303064-20230727-23_07_088-DE



Je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 20 juillet 2023,

Oui l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la décision modificative budgétaire n°2 sur le budget principal, telle que présentée ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 31/07/23

Publication : 31/07/23

Valloire, le 31/07/23

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

